

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
<b>REGION</b>									
Conseil Régional	Accompagnement à la professionnalisation et à l'innovation  Aide au conseil	Entreprises touristiques Associations Structures gestionnaires d'un équipement d'accueil à vocation touristique	Expertise visant l'obtention du label établi par un architecte ou un cabinet conseil spécialisé	40%  Montant modulé en fonction des cofinancements potentiels			Honoraires plafonnés à 2000€ HT	Un seul projet par bénéficiaire et par période de 2 ans	Magalli SUBREVILLE Service Tourisme 04 91 57 54 51
Conseil Régional	Aide à la mise en accessibilité des équipements et sites touristiques	Restaurants, salles de spectacle, parcs à thème, équipements sportifs et récréatifs, sites culturels et naturels, offices de tourisme, zones de baignade de plein air, itinéraires de promenades et de randonnées, gîtes et meublés de tourisme classés et labellisés (sauf SCI et sociétés de fait)	Travaux en vue de l'obtention du label Tourisme et Handicap	30% du montant HT des dépenses	4000€ HT		100 000€  Gîtes d'étape et de séjour : 50 000€  Meublés : 25 000€	Label Tourisme et Handicap exigé lors de la demande de paiement du solde (20%) de la subvention  Gîtes et meublés : exploitation du bien pendant 6 ans	Marie-Thérèse GAIDON Service Tourisme 04 91 57 54 61 poste 6017

REGION									
Conseil Régional	Aide aux investissements spécifiques pour les hébergements touristiques	Hôtels indépendants classés tourisme. Sont exclus les 4* , hôtels de chaine (sauf franchisés), SCI et sociétés de fait Campings classés au minimum 2* sauf SCI et sociétés de fait Villages de vacances, maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs ou centres de vacances communaux ou associatifs	Travaux en vue de l'obtention du label Tourisme et Handicap	30% du montant HT des dépenses	4000€ HT	200 000€ 150 000€ 300 000€		Label Tourisme et Handicap exigé lors de la demande de paiement du solde (20%) de la subvention  Délai de 3 ans requis avant toute nouvelle demande d'intervention	Stéphane BLEIN Service Tourisme 04 91 57 54 61 poste 6099
BOUCHES DU RHONE									
Conseil Général 13	Les projets qui peuvent être aidés sont des programmes d'investissement préconisés dans le cadre de l'instruction des dossiers de labellisation Tourisme et Handicap.	Un porteur de projet de développement touristique institutionnel (offices de tourisme, syndicat d'initiative, communes, communauté de communes, gestionnaire d'un site naturel...).		80% du montant des travaux (hors taxes)	néant	néant	12.800€ (hors taxes)	Pour être financés, les travaux devront impérativement être envisagés dans le cadre d'un projet de labellisation Tourisme et Handicap.	CDT des Bouches du Rhône Mme Nathalie ESPANET Téléphone : 04 91 13 84 13 Courriel : nespanet@visitprovence.com